

«Il faut donner la nationalité algérienne à nos enfants calédoniens»



«*Le Traité de Rome du 17 juillet 1998 stipule que tout transfert de population est un crime contre l'humanité* », a souligné Me Benbraham, hier lors d'une table ronde consacrée aux crimes des forces coloniales françaises de 1830 à 1954, organisée par l'association Machaâl Echahid en collaboration avec le forum d' El Moudjahid. Ainsi, elle a évoqué le célèbre procès des grands chefs (ou des cheikhs) de 1873 à Constantine, à l'issue duquel 212 Algériens avaient été condamnés à la déportation. « *C'est la première affaire que la France coloniale a voulu prendre comme modèle pour tuer toute révolution en Algérie* », a-t-elle indiqué. «

*Aujourd'hui, ces 212 déportés sont morts, ont disparu de notre mémoire par un jugement d'exception les envoyant en Nouvelle- Calédonie. Leurs enfants sont bien loin de leur terre et sont exclus d'un droit naturel, celui de disposer de la nationalité algérienne*

», a-t-elle déploré. «

*Par devoir de mémoire, j'interpelle le président de la République pour réintégrer nos enfants calédoniens et leur attribuer la nationalité algérienne*

..». L'intervenante a également évoqué le Code de l'indigénat de 1874. Appliqué durant 73 ans,

« *ce code a humilié les Algériens et les a délestés de tous leurs droits, et il a sapé la langue arabe et le Coran*

», a-t-elle tenu à souligner.

Pour sa part, le docteur Laïb Allaoua, professeur en droit international, a insisté sur le fait que la France doit reconnaître ses crimes commis dans notre pays, demander pardon et indemniser le peuple algérien. « *Aucun argument juridique ne peut être mis en avant par la France pour ne pas avoir à reconnaître ses crimes perpétrés contre le peuple algérien* »,

a-t-il clamé. De son côté, Mohamed Khichane, du Centre national d'études et de recherches sur le mouvement national, a estimé que les crimes de la France coloniale en Algérie n'ont pas été commis uniquement contre l'humanité. «

*La privation d'un Etat de ses archives est aussi un crime. Les vastes terres parsemées de mines antipersonnel et les essais nucléaires sont également des crimes coloniaux contre tout un peuple*

», a-t-il conclu.

[Le Soir d'Algerie](#)